

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018 DE LA COMMUNE DE LE MAISNIL

Etaient présents

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Excusés : G. GALLOIS – A. KEDZIERSKI – D. WICQUART

Monsieur Pierre-Antoine DELAVAL a été nommé secrétaire.

I. LECTURE ET APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2018

Il est donné lecture du compte-rendu de la réunion du 20 mars 2018. Le compte-rendu est approuvé et signé par les membres qui y étaient présents.

II. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER – BUDGET ANNEXE « FRESNOY » – N° 2018.04.10.01

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Didier DUQUESNE, Adjoint au Maire, chargé des finances, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer.

Considérant que le compte de gestion du receveur est régulièrement établi

- a) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*
- b) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*
- c) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

Ont signé au registre des délibérations :

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Fait et délibéré à Le Maisnil le 10 avril 2018

III. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE « FRESNOY » - N° 2018-04-10.02

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Didier DUQUESNE, Adjoint au Maire chargé

des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Michel BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section INVESTISSEMENT

Total des dépenses 0,00 €	Total des recettes.....0,00 €
Résultat définitif..... 0,00 €	

Section FONCTIONNEMENT

Total des dépenses 312 968,06 €	Total des recettes.....1 797,00 €
Déficit de l'exercice - 311 171,06 €	
Excédent antérieur reporté 311 171,06 €	
Résultat définitif..... 0,00 €	

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 : 0,00 €

b) constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

d) vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus, par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

e) Ont signé au registre des délibérations :

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Monsieur le Maire ajoute que le Budget Annexe a été clôturé au 31 décembre 2017.

IV. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER – BUDGET PRINCIPAL – N° 2018-04-10.03

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Didier DUQUESNE, Adjoint au Maire, chargé des finances, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer et l'état des restes à réaliser de la section d'investissement, en dépenses et en recettes.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer.

Considérant que le compte de gestion du receveur est régulièrement établi

a) *Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;*

b) *Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;*

c) *Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;*

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ont signé au registre des délibérations :

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : M. BORREWATER – F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

Fait et délibéré à Le Maisnil le 10 avril 2018

V. DELIBERATION CONCERNANT L'APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL – N° 2018-04-10.04

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Didier DUQUESNE, Adjoint au Maire chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017, dressé par M. Michel BORREWATER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

a) lui donne acte de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Section INVESTISSEMENT

Total des dépenses	154 612,66 €	Total des recettes.....	528 174,19 €
Excédent de l'exercice	373 561,53 €		
Déficit antérieur reporté	- 68 127,01 €		
Résultat définitif.....	305 434,52 €		

Section FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	436 494,82 €	Total des recettes.....	774 362,62 €
Excédent de l'exercice	337 867,80 €		
Excédent antérieur reporté	0,00 €		
Résultat définitif.....	337 867,80 €		

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2017 : Excédant : 643 302,32 €

b) constate aussi bien, pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

c) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

d) vote et arrête les résultats définitifs résumés ci-dessus, par 10 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

e) Ont signé au registre des délibérations :

Mmes : C. CHARLOT – V. GAUTIER – C. HERMANT – V. JACINTO

Mrs. : F. COQUEREL – Y.B. DE BEURMANN – L. DESROUSSEAUX – D. DUQUESNE – J.C. RUHANT – L. VAN DRIESSCHE

VI. DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL – N° 2018-04-10.05

- Vu l'instruction M 14

- Vu les Budgets de l'exercice 2017 approuvés,

- Vu l'excédent constaté dans la Section Investissement et l'excédent constaté dans la

Section Fonctionnement :

Section INVESTISSEMENT

Total des dépenses	154 612,66 €	Total des recettes.....	528 174,19 €
.....			
Excédent de l'exercice	373 561,53 €		
Déficit antérieur reporté.....	- 68 127,01 €		
Résultat définitif.....	305 434,52 €		

Restes à Réaliser (2017) - INVESTISSEMENT

Report des dépenses R à R.....	335 000,00 €	Report des recettes R à R.....	8 000,00 €
Résultat R à R.....	- 327 000,00 €		

Section FONCTIONNEMENT

Total des dépenses	436 494,82 €	Total des recettes.....	774 362,62 €
Excédent de l'exercice	337 867,80 €		
Excédent antérieur reporté	0,00 €		
Résultat définitif.....	337 867,80 €		
Résultat définitif.....	56 232,55 €		

Le Conseil Municipal **DECIDE** par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention d'affecter :

- à la section d'**Investissement** (compte 001) la somme de **305 434,52 €** correspondant à l'excédent d'investissement,
- à la section d'**Investissement** (compte 1068) la somme de **21 565,48 €**
- à la section de **Fonctionnement** (compte 002) la somme de **191 942,76 €**

VII. DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE DES TROIS TAXES COMMUNALES – N° 2018-04-10.06

Monsieur le Maire rappelle que les taux des trois taxes ont été réévalués l'an dernier.

Il propose à l'ensemble du Conseil Municipal de maintenir les taux des trois taxes communales votés en 2017.

Les taxes pour 2018 seront les suivantes :

Taxe d'Habitation.....	20,10 %
Taxe Foncier bâti.....	15,90 %
Taxe Foncier non bâti.....	51,80 %

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

VIII. DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS ACCORDEES AUX ORGANISMES EXTERIEURS PAR LA COMMUNE SUR L'EXERCICE 2018 – N° 2018-04-10.07

Monsieur le Maire énumère les différentes subventions allouées aux associations. Celles-ci ont fait l'objet d'une discussion lors de la réunion de la Commission Finances du 27 mars 2018.

Le Conseil Municipal vote les **subventions** ci-après qui seront allouées en **2018** :

<i>Association des Parents d'Elèves</i>	300,00 €
<i>Association des Parents d'Elèves – Sortie scolaire</i>	800,00 €
<i>Association Foyer Rural – Médiathèque</i>	2 100,00 €
<i>Association Foyer Rural – Médiathèque / cartes</i>	676,00 €
<i>Association Foyer Rural – Médiathèque / fonds thématique</i>	1 000,00 €
<i>Association Foyer Rural – Médiathèque / Bénévoles</i>	150,00 €
<i>Association Foyer Rural – Médiathèque / Formation</i>	650,00 €
<i>Association Foyer Rural – Médiathèque / Logiciel</i>	650,00 €
<i>Association Foyer Rural – Médiathèque / Animation</i>	300,00 €
<i>Association Foyer Rural – Animation</i>	1 000,00 €
<i>Association Bouge en Weppes – Foulées 2018</i>	3 000,00 €
<i>Ensemble Musical des Weppes</i>	500,00 €
<i>Office de Tourisme de Weppes</i>	163,00 €
<i>Coopérative scolaire – Le Maisnil</i>	150,00 €
<i>ILEP - centres aérés petites vacances</i>	1 100,00 €
<i>RCLV – centres aérés vacances d'été</i>	9 000,00 €
<i>Weppes Natation</i>	220,00 €
TOTAL	21 759,00 €

affectés au compte 6574 subv.fonct. – assoc. & pers.droit privé

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Monsieur Didier DUQUESNE indique qu'un suivi des dépenses liées à la médiathèque et à l'accueil périscolaire sera effectué par l'association du Foyer Rural. Ces données seront transmises en Mairie.

IX. DELIBERATION CONCERNANT LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE – N° 2018-04-10.08

Le montant maximum de l'indemnité annuelle des gardiens d'églises communales représente 479,86 € pour un gardien résidant dans la localité où se trouve l'édifice du culte et à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser une indemnité pour le gardiennage de l'église communale en la fixant, pour l'année 2018, à 100,00 € (cent euros).

*Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'indemnité de **100,00 euros (cent euros)** pour le gardiennage, en 2018, de l'église de la commune par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.*

X. DELIBERATION CONCERNANT LA DISCUSSION ET LE VOTE DU BUDGET 2018 – BUDGET PRINCIPAL – N° 2018-04-10.09

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2018 établi en collaboration avec Monsieur Didier DUQUESNE, Adjoint au Maire.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section de fonctionnement, le Conseil Municipal adopte le budget d'exploitation suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Recettes**

002	Excédent de fonctionnement reporté	191 942,76
70	Produits des services du domaine et des ventes	18 000,00 €
73	Impôts et taxes	346 000,00 €
74	Dotations, subventions, participations	112 677,00 €
75	Autres produits de gestion courante.....	400,00 €
	TOTAL	669 019,76 €

Dépenses

011	Charges à caractère général	248 210,76 €
012	Charges de personnel	218 050,00 €
023	Virement section investissement	136 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	55 959,00 €
66	Charges financières.....	10 000,00 €
67	Charges exceptionnelles.....	800,00 €
	TOTAL	669 019,76 €

Il est procédé au vote de la section de **Fonctionnement**. Le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

Après discussion des différents chapitres et articles de la section d'investissement, le Conseil Municipal adopte le budget d'investissement suivant :

SECTION INVESTISSEMENT**Recettes**

001	Excédent d'investissement reporté	305 434,52 €
021	Virement de la section fonctionnement.....	136 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves.....	58 565,48 €
	SOUS-TOTAL.....	500 000,00 €
	R à R en recettes	8 000,00 €
	TOTAL	508 000,00 €

Dépenses

16	Emprunts et dettes	24 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	41 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	71 000,00 €
23	Immobilisations en cours.....	37 000,00 €
	SOUS-TOTAL.....	173 000,00 €

R à R en dépenses335 000,00 €

TOTAL**508 000,00 €**

Il est procédé au vote de la section d'Investissement. Le Conseil Municipal donne son accord par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

XI. DELIBERATION CONCERNANT LE TRANSFERT DE COMPETENCE SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) – N° 2018-04-10.10

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 17 C 1124 votée par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille en séance du 15 décembre 2017 et décidant la prise de compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) par la Métropole Européenne de Lille,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide le transfert de la compétence SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) à la Métropole Européenne de Lille,

Déclare que le transfert sera effectif dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir ;

Approuve dans les mêmes termes la délibération n° 17 C 1124 votée par le Conseil de la Métropole Européenne de Lille en séance du 15 décembre 2017 et annexée à la présente délibération

par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

XII. DELIBERATION CONCERNANT LA POURSUITE DE LA PROCEDURE DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME PAR LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE – N° 2018-04-10.11

Le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes des Weppes a fusionné avec la Métropole Européenne de Lille. La MEL est désormais compétente en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur les communes composant l'ancienne communauté de communes.

Dès lors, notre commune n'est plus compétente pour poursuivre la révision du PLU prescrite par le Conseil Municipal réuni le 17 novembre 2016 (Délibération n° 2016-11-17.06).

Conformément à l'article L.153-9 du code de l'urbanisme, la MEL peut achever cette procédure de révision. Lorsque la procédure a été engagée par la commune, l'accord de celle-ci est requis.

Par conséquent, le Conseil municipal autorise la MEL à achever la procédure de révision du PLU par 11 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

XIII. INFORMATION SUR LES REUNIONS DES COMMISSIONS COMMUNALES

1) Commission Finances

Monsieur Michel BORREWATER relate l'étude réalisée concernant les emprunts communaux et

l'endettement par habitant. Il suggère aux membres du Conseil Municipal d'envisager un remboursement anticipé des deux emprunts se terminant en 2023. Cette possibilité pourrait être proposée lors de l'élaboration du budget 2019.

2) Travaux

Monsieur Didier DUQUESNE expose les possibilités techniques proposées pour l'**amélioration de l'acoustique** de trois espaces communaux (Espace Boulinguez, salle de réunion de la mairie et cantine). Les membres présents donnent leur accord pour l'achat et la pose – par les agents communaux – de panneaux. Les membres du Conseil sont invités à faire le choix des coloris.

3) Commission Jeunesse

Madame Catherine CHARLOT revient sur la réunion de la commission du 19 mars dernier. Elle expose les différents points évoqués :

- **Projets de dépenses** : Réfection des sanitaires, remplacement des lits, insonorisation de la cantine et remplacement des batteries des ordinateurs portables ;
- **Portes ouvertes** : L'évènement sera renouvelé l'année prochaine, une communication plus importante sera à prévoir ;
- **Cantine** : L'apport d'un élément issu de l'agriculture biologique semble donner toute satisfaction. Un sondage auprès des enfants sera réalisé avant la fin de l'année scolaire ;

D'autres points ont également été évoqués : Projet de création d'une micro-crèche, réaménagement du jardin des « P'tits loups » et rénovation de la « maison du jardinier » située dans le parc de la mairie.

Il est rappelé qu'un match de foot est organisé en collaboration avec la commission animation. Cet évènement sportif aura lieu le samedi 26 mai prochain. La communication est en cours.

4) Commission animation / culture

Madame Catherine HERMANT rappelle que les inscriptions pour le **concert du Chœur de l'Opéra de Lille** sont ouvertes. Elle demande une aide logistique aux membres du Conseil, notamment pour la soirée du 8 juin prochain.

Madame Catherine HERMANT a assisté à la réunion du Comité de Pilotage du **réseau des médiathèques**. Cette rencontre fut l'occasion de faire le bilan de cette première année. Le fonctionnement actuel semble convenir aux différentes structures.

Madame Catherine HERMANT revient sur la dernière Assemblée Générale de l'**Office de Tourisme des Weppes** du 24 mars 2018. Bien que le bureau ait été renouvelé, la question du devenir de l'association est largement soulevée par Monsieur Michel DELEPAUL, délégué métropolitain en charge du Tourisme.

XIV. INFORMATIONS SUR LES REUNIONS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL)

Madame Catherine HERMANT a assisté à deux réunions organisées par la MEL, l'une à propos de la non-décence des logements et l'autre au sujet de l'agriculture. Les renseignements et

contacts récupérés permettront de répondre plus efficacement aux éventuelles demandes sur ces sujets.

XV. QUESTIONS DIVERSES

Fermeture de la Mairie :

Monsieur le Maire indique que le secrétariat de la Mairie sera fermé le samedi 12 mai prochain.

Anzac Day :

Monsieur le Maire transmet aux membres une invitation pour participer aux cérémonies de l'Anzac Day à Fromelles, le mardi 24 avril prochain.

11 novembre 2018 :

Un accord sera donné à l'association du Foyer Rural pour la mise en place d'une exposition à l'occasion du centenaire de l'armistice, s'ils en confirment le souhait.

Agenda :

Les prochains Conseils Municipaux se tiendront :

- le **mardi 15 mai 2018 à 20h15**
- le **mardi 19 juin 2018 à 19h30** (Conseil des enfants)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et trente minutes.